

2004/3636 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 27.000 € À L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU RHÔNE POUR L'ORGANISATION DU 56E RALLYE DE CHARBONNIÈRES RHÔNE DES 16, 17 ET 18 AVRIL 2004 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 mars 2004 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Sportive Automobile du Rhône organise les 16, 17 et 18 avril 2004 le 56e Rallye de Lyon Charbonnières Rhône.

Le Rallye Lyon Charbonnières Rhône constitue le premier rallye de la saison du Championnat de France des Rallyes. Avec plus de 230 concurrents en 2003, il est une institution du sport automobile français.

Comme l'année dernière, le rallye s'élancera du Palais des Sports de Gerland le vendredi 16 avril 2004 pour rejoindre les épreuves spéciales des Monts du Lyonnais et terminer par les 2 kms de la spéciale de Gerland. Les concurrents reprendront la route au départ de Gerland le samedi 17 avril 2004 dès 6 h 45 pour les épreuves spéciales de « Saint Cyr le Chatoux – Marchamp » et de « Beaujeu –Chiroubles », moments forts de l'épreuve et ils reviendront le soir à Gerland.

Ils partiront le dimanche 18 avril 2004 du parc fermé situé dans le stade de Gerland et prendront la route des Monts du Lyonnais avant de rejoindre Charbonnières vers 12 heures pour le podium d'arrivée.

De plus en plus médiatisé, le Rallye de Lyon Charbonnières Rhône attire des concurrents de la France entière et de l'étranger. En effet, 6 heures d'information, de retransmission audiovisuelle, TF1, France 3, Monte Carlo, Moteurs, l'Equipe TV et 3 jours de direct sur Lyon Sport donnent à cet événement une réelle dimension.

En 2003, environ 200.000 spectateurs sont venus applaudir les concurrents tout au long du parcours. L'objectif de cette année est de rester au Championnat de France, d'offrir du spectacle au public et d'attirer un grand nombre de concurrents.

Sur la base d'un budget prévisionnel de la manifestation estimé à 264.651 € une subvention de 27.000 € pourrait lui être allouée.

La Ville de Lyon apportera également son concours par le prêt gratuit de matériel. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 27.000 € est allouée à l'Association Sportive Automobile du Rhône pour l'organisation du 56^e Rallye de Lyon Charbonnières Rhône.

2- Un prêt de matériel gratuit est apporté par la Ville de Lyon.

3- La convention susvisée établie avec l'Association Sportive Automobile du Rhône est approuvée.

4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2004, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, fonction 415.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

L'Adjoint délégué,